

LES ICK'ADOS

ALSH MORÉAC

LES MERCREDIS

3-13 ans



Hugo

06.07.88.47.52

adjoint-jeunesse@moreac.fr


MORÉAC

Mairie

02.97.60.04.44

mairie@moreac.fr

PROGRAMME

Septembre-Octobre

Thème : La mythologie Grecque



MERCREDI

3 SEPTEMBRE

L'Olympe : Zeuz



MERCREDI

10 SEPTEMBRE

L'Olympe : Poséidon



MERCREDI

17 SEPTEMBRE

L'Iliade : La guerre de Troie



MERCREDI

24 SEPTEMBRE

L'Iliade : Le cheval de Troie



MERCREDI

1er OCTOBRE

Les Héros : Percée



MERCREDI

8 OCTOBRE

L'Odyssée : les Cyclopes



MERCREDI

15 OCTOBRE

L'Odyssée : les Sirènes

TARIFS

2025-2026

Quotient familial	< 540 €	541 à 654 €	655 à 804 €	805 à 978 €	> 979 €	Extérieurs
Tarif journalier	6 €	8 €	8,50 €	9 €	10 €	16 €
Mercredi						

En l'absence de pièces justificatives, les familles se verront appliquer la grille tarifaire QF>979€

Supplément petites sorties (piscine, patinoire, cinéma, ...)	2 €
Supplément grandes sorties (parc d'attractions, ...)	4 €
Repas enfant inscrit (12 à 13h30)	Tarif 2024/2025 : 3,70€
Repas enfant non-inscrit et domicilié à Moréac	Tarif 2024/2025 : 5,40€
Repas enfant non-inscrit et non-domicilié à Moréac	Tarif 2024/2025 : 6€
Garderie matin	1 €
Garderie soir	1 €
Pénalité pour retard (au-delà de 18h30)	5€ par quart d'heure

REGLEMENT

La facturation est établie à partir des inscriptions et est expédiée au domicile des parents ou des tuteurs.

Les réservations sont définitives et facturées, sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant.

Il est possible de régler avec des chèques vacances et des tickets CESU (pour les moins de 6 ans).

Le paiement est à adresser au TRÉSOR PUBLIC.

Les bons CAF ne concernent que les vacances scolaires et pas les mercredis

INFOS PRATIQUES

HORAIRES

De 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h

Garderie le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30

ADRESSE

Accueil de Loisirs « Les Mick'ados »

21 rue du calvaire - 56500 MOREAC

INSCRIPTIONS

Service d'inscription **obligatoire par internet** sur le portail citoyen <https://portail.berger-levrault.fr/15442/accueil>

Après création d'un compte, les familles devront demander l'ouverture du service d'accueil de loisirs afin d'avoir accès aux réservations. Ils pourront ensuite réserver les journées d'accueil. Pour toute nouvelle famille, celle dernière devra fournir :

- une fiche de renseignements soigneusement complétée à jour (n° de tél., autorisation en cas d'urgence, attestation d'assurance...)
- une fiche sanitaire de liaison (avec une photocopie du carnet de santé)

Les parents ayant des difficultés à réaliser les inscriptions par internet pourront se rendre en mairie aux horaires de permanence pour être accompagnés dans leur démarche.

Toute inscription au service implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Les inscriptions se font au plus tard le mardi (16h) pour les mercredis. Il est possible d'annuler une ou plusieurs inscriptions, en respectant les mêmes délais.

En cas d'absence imprévisible (maladie), les parents doivent prévenir au plus tôt par **téléphone** ou par **mail**. Un certificat médical sera à fournir pour justifier l'absence. Dans le cas contraire, les services seront facturés.



PERMANENCES EN MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h15 à 12h30	14h15 à 16h15	9h15 à 12h30	9h15 à 12h30 14h15 à 16h15	16h30 à 17h

CONTACT

Hugo JOUANNO - 06.07.88.47.52 adjoint-jeunesse@moreac.fr

Mairie MOREAC - 02.97.60.04.44 mairie@moreac.fr

POINTS IMPORTANTS

Prévoir des vêtements adaptés à la météo et aux activités

Prévoir une gourde ou bouteille d'eau.

Marquer les vêtements afin d'éviter les pertes.

Les objets personnels (cartes, poupées, élastiques,...) ne sont pas autorisés afin d'éviter les pertes ou vols et dans le souci de garder une équité entre tous les enfants.